

Réunion extraordinaire du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives PROCES VERBAL

Le comité National de l'ITIE s'est réuni le vendredi 03 avril 2015 au siège de son Secrétariat Permanent, pour examiner l'ordre du jour portant « *Examen du Projet de Rapport préliminaire soumis par l'Administrateur Indépendant* », le cabinet Fair-Links, en l'occurrence.

Le Professeur Ismaila Madior Fall, Président de séance, a proposé un canevas de travail consistant d'abord, à recueillir les impressions générales, ensuite, à examiner les éléments spécifiques de cadrage, notamment le périmètre et le seuil de matérialité proposés.

I/ Sur les impressions générales

Dans l'ensemble, les participants ont estimé que ce rapport constituait une avancée significative en termes de connaissance du secteur extractif. On note une rigueur méthodologique qui crédibilise les informations contenues dans le rapport. Les auteurs du rapport ont cependant évoqué le problème lié à l'accessibilité de certaines informations, qui appelle une réponse diligente de la part du GMP et du Secrétariat. Dans son intervention, le Secrétaire Permanent a informé le GMP que le cabinet a reçu une masse importante d'informations de la part de l'administration et de certaines compagnies ; et que ces données ne sont apparues nulle part dans le rapport. Pour définir un seuil de matérialité, le Cabinet s'est basé sur les Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), contenus dans les rapports du FMI.

Recommandations :

- Les membres du Comité ont jugé utile de se faire une idée de la qualité des informations mises à la disposition du Cabinet. C'est pourquoi, il sera demandé à FAIRLINKS de compiler toutes les données financières et de faire le point sur les informations qui auront manqué à ce stade, afin de les partager avec le GMP.
- Dans le même sillage, il est suggéré d'organiser une conférence téléphonique entre le secrétariat permanent, le GMP et l'équipe de Fair-Links, pour clarifier un certain nombre de points dont l'absence de SERPM dans le périmètre de 2012.

II/ Sur la délimitation du périmètre

- 1) **Secteur Minier** : le comité décide de retenir la proposition de périmètre faite sur les concessions minières (19 en 2012 et 18 en 2013), d'y inclure les petites mines (12 en 2012 et 13 en 2013) et les permis d'exploitation (1 en 2012 et 1 en 2013). En revanche pour les carrières, les membres du GMP considèrent que le traitement par Fair-Links des données financières reçues, permettra éventuellement de définir un critère pour identifier les principales carrières à retenir dans le périmètre. Pour les permis de recherche il est prévu de demander une déclaration unilatérale de l'Etat et une déclaration volontaire des entreprises.
- 2) **Pour le Secteur Pétrolier** : le périmètre est approuvé sous réserve de clarifier la situation des compagnies pétrolières opérant dans la zone commune sénégal- Bissau guinéenne.

III/ Sur le seuil de matérialité

Le seuil de matérialité nul (0) est approuvé pour toutes les concessions, les petites mines et les permis d'exploitation.

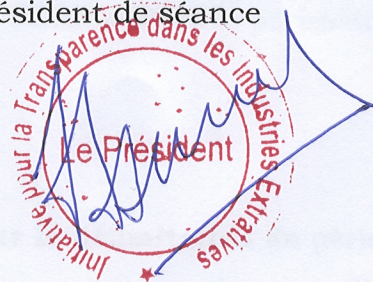
Pour ce qui est des carrières et des permis de recherche, il sera retenu un seuil matériel de 25.000.000 F CFA conformément à la proposition du Cabinet sous réserve de l'argumenter davantage avec les données disponibles.

❖ Recommandations d'ordre général

- Mener un plaidoyer auprès du ministère des Finances, pour la création d'une ligne industrie extractive dans le TOFE.
- travailler avec la Douane pour faire créer une variable industries extractives dans la base de données GAINDE pour faciliter la collecte de l'information sur les compagnies minières et pétrolières.
- Envoyer aux entreprises minières le modèle de formulaire pour lever la clause de confidentialité

Fait à Dakar le 03 avril 2015

Le Président de séance



Le Président

Le secrétaire de séance

